

LE SYNDICAT DES BETTERAVIERS FRANÇAIS



Propositions de la
**Confédération Générale
des planteurs de Betteraves**
(CGB)



BETTERAVIER 2030

LA CGB PREPARE L'AVENIR

Dans le cadre du débat public ouvert avec l'élection présidentielle d'avril 2022, la Confédération Générale des planteurs de Betteraves (CGB) a souhaité structurer une démarche de réflexion ouverte et participative sur le devenir de la France betteravière et de l'exploitant betteravier à horizon 2030.

A l'heure où la souveraineté alimentaire, la transition écologique, et la sécurité sanitaire sont plus que jamais des enjeux stratégiques, la CGB, en qualité de syndicat agricole représentant la profession betteravière, doit permettre la rencontre de plusieurs axes de vue et opinions et renforcer son rôle dans le débat public au niveau national afin de faire converger les visions au service des betteraviers et de l'ensemble de la société.

Un cycle d'ateliers thématiques s'est ainsi tenu le 28 octobre et les 9 et 17 novembre 2021. Ce cycle a permis de réunir autour d'une même table des experts et acteurs du monde institutionnel, agricole, économique, associatif et de la recherche pour un moment de réflexion et de débat. Ces rencontres de travail ont abordé les 3 thématiques suivantes :

ATELIER N°1 INNOVATION : VERS UNE BEET'TECH FRANÇAISE

Faire émerger une Beet'tech pour répondre aux nouveaux enjeux des exploitations betteravières en mettant au centre l'innovation comme facteur-clé pour la durabilité de la culture betteravière et un levier essentiel pour générer de la croissance demain.

p.5

ATELIER N°2 BIOECONOMIE ET BAS CARBONE

Faire de l'exploitation agricole un pilier de la bioéconomie et de l'économie carbone en avançant sur des solutions pour développer la contribution agricole et agro-industrielle aux objectifs de réduction d'émissions de CO₂.

p.11

ATELIER N°3 GESTION DES RISQUES

Gérer les risques économiques, climatique et sanitaires pour mieux accompagner les transformations.

p.16

A partir de cette démarche de dialogue et d'écoute, la CGB a rédigé un recueil de propositions techniques et concrètes pour chacune des thématiques abordées dans l'espoir de pouvoir tracer un horizon lisible, clair et stable aux betteraviers de demain afin d'assurer la pérennité de la betterave, culture bicentenaire en France.



LE MOT DU PRESIDENT

Au cœur de ses valeurs, la CGB a toujours porté la responsabilité d'accompagner, par une vision à long terme, ses adhérents pour anticiper les défis à relever demain. Et ils ne manquent pas !

Le renouvellement des générations, la transition agroécologique avec l'objectif bas carbone et la protection la biodiversité, les souverainetés alimentaire, énergétique et industrielle, la démocratisation des nouvelles technologies du digital et du numérique, les avancées de la recherche agronomique au bénéfice de la Ferme France sont autant de raisons de penser l'avenir, notre avenir, au service des générations de jeunes agriculteurs de demain.

Notre premier défi vise ainsi à mettre demain les innovations technologiques, organisationnelles et commerciales au cœur de nos pratiques et nos exploitations agricoles afin que la betterave continue d'être une culture à haute valeur ajoutée.

Notre second défi vise à faire de l'exploitation agricole un véritable pilier de la lutte contre le réchauffement climatique. A l'heure où la conscience écologique devient majeure au sein de notre société et que l'Europe place au cœur de sa stratégie un objectif de neutralité carbone à horizon 2050, l'exploitation agricole de demain doit devenir un levier majeur d'un nouveau modèle économique bas carbone.

Notre troisième défi vise enfin à permettre à l'exploitant betteravier de faire face demain aux risques sanitaires, climatiques et financiers pour lui offrir la visibilité nécessaire pour continuer à investir dans la multiperformance de son exploitation.

A partir de ce constat, nous avons souhaité adopter une démarche de réflexion avec un panel de partenaires afin de pousser une véritable réflexion sur l'avenir de notre filière, nos pratiques et notre culture.

Le cycle de rencontres que nous avons organisé tout au long de l'automne 2021 nous a ainsi permis de confronter nos idées, nos propositions et nos postures à celles d'experts issus du monde économique, de l'assurance, des think tanks mais également de la représentation nationale, de la recherche, de l'agri-tech et des territoires. Ces échanges ont ainsi permis de construire nos propositions pour l'avenir de la culture betteravière en France. *« S'il faut s'inscrire en rupture pour pérenniser la culture betteravière, nous y sommes prêts. »*

Il faut qu'on ait collectivement le courage aujourd'hui d'aller très loin car la question à laquelle nous devons répondre aujourd'hui est la suivante : « Quels sont les leviers pour assurer la transmission de la culture betteravière auprès des jeunes exploitants de demain ? ».

Un avenir cela se façonne, un avenir cela se prépare.

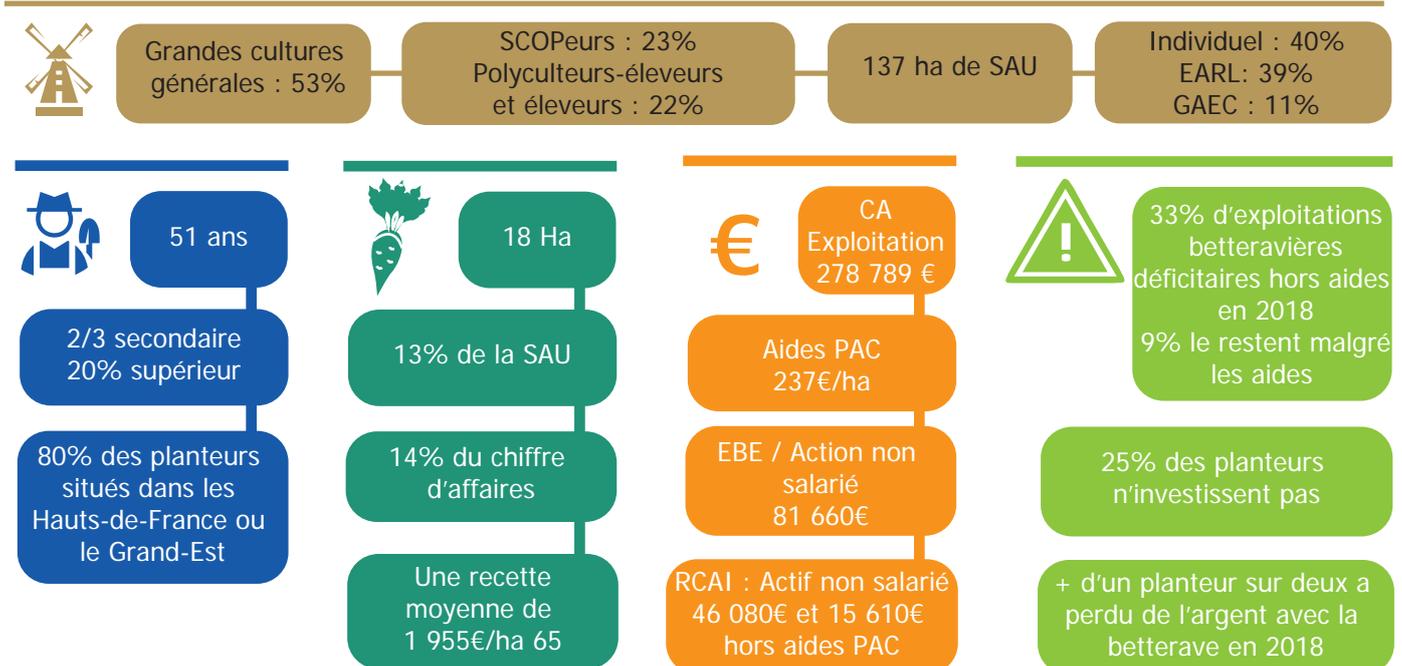
Franck SANDER,
Président de la Confédération Générale
des planteurs de Betteraves (CGB)

CONTEXTE

LA FILIERE BETTERAVE-SUCRE FRANÇAISE EN 2021

Betterave	La filière	Débouchés betterave
 23 500 betteraviers français	 90% des planteurs coopérateurs	 9 millions d'hectolitres d'alcool et d'éthanol
 403 000 Ha de betteraves	 21 sucreries dans les grandes régions de France Ile-de-France/Centre, Grand Est, Hauts-de-France et Normandie	 12,8 tonnes de sucre blanc / ha
 35 millions de tonnes de betteraves sucrières à 16°	 45 millions emplois agriculture et industrie	 1,5 million de tonnes de matière sèche sous forme de pulpe
	 2^{ème} producteur mondial et européen de sucre, de betteraves et de boéthanol	

LE PROFIL DU BETTERAVIER



FAIRE ÉMERGER UNE BEET'TECH POUR RÉPONDRE AUX NOUVEAUX ENJEUX DES EXPLOITATIONS BETTERAVIÈRES

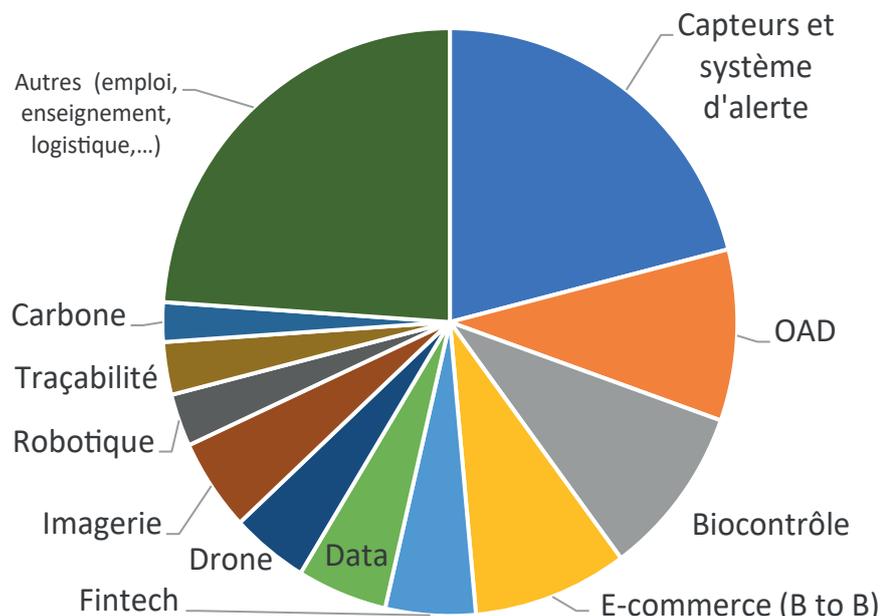
De multiples défis pour le secteur betterave-sucre français

Entre libéralisation des marchés, changement climatique, pression sanitaire croissante et réduction des moyens de protection des cultures, le secteur betterave sucre français-européen fait face à de profonds enjeux de transformation qui nécessitent de pousser les feux de l'innovation.

Se donner les moyens d'attirer les investissements devient en effet capital pour accélérer l'innovation dans une filière principalement concentrée en Europe, soumise aux objectifs parfois contradictoires du « Green Deal » et confrontée à la concurrence internationale du sucre de canne.

Alors que la situation économique des exploitations est dégradée et que la visibilité sur la rentabilité de la culture est faible, l'adoption de pratiques innovantes dans les fermes constitue un enjeu de taille pour réaliser cette transformation dans des délais compatibles avec les exigences de la société civile.

138 start-up françaises évoluant dans l'écosystème betteravier



Année 2019	Exploitation betteravière	Ferme France
Investissement moyen matériel (EUR)	24 836	17 700
Pas d'investissement (%)	22	26
Désinvestissement (%)	11	6

D'autant que dans les dix prochaines années, la filière renouvellera la moitié de ses betteraviers à qui devront être proposés de nouvelles solutions technologiques pour assurer leur engagement dans la culture ainsi que la pérennité du secteur.

Qu'elle soit technologique, organisationnelle ou encore commerciale, l'innovation constitue un facteur-clé pour la durabilité d'un secteur et un levier essentiel pour générer de la croissance.

Si la volonté d'innover en agriculture ne fait aucun doute, travailler une matière première vivante tout en intégrant des dynamiques environnementales, climatiques et réglementaires changeantes prend du temps. t

Stimuler l'innovation dans la filière betteravière est donc un point clé qui nécessite de surmonter certaines difficultés structurelles :

 Culture à forte valeur ajoutée, **les surfaces mondiales de betteraves ne représentent que 5 Mha** (inférieur aux seules surfaces françaises de blé) : la question de l'atteinte d'une « taille critique de marché » pour attirer les investissements se pose donc,

 L'Union Européenne (1,6 Mha), principale région de production betteravière du monde, fait face à **une forte instabilité réglementaire qui perturbe la capacité des investisseurs à développer de nouvelles solutions** (semence, produits phytopharmaceutiques...) nécessitant parfois une dizaine d'années de travail.

En matière d'orientation, les priorités d'innovation pour le secteur rejoignent celles de l'ensemble de l'agriculture française à savoir préserver l'environnement, répondre aux enjeux climatiques tout en garantissant une productivité permettant d'assurer la souveraineté alimentaire européenne et un revenu satisfaisant aux agriculteurs.

Paroles d'experts

« Le PNRI a été mis en place en urgence, c'est une approche de type problem solving. Nous avons mis en place une recherche à 360 degrés. On a fait appel aux technologies et à l'innovation organisationnelle. »

Christian HUYGHE,
Directeur scientifique
agriculture de l'INRAE



« Il pourrait être créé un centre d'innovation agricole pour regrouper les compétences et pour avoir une vision unifiée et attirer les investisseurs français et internationaux. »

Frédéric TESSIER,
Ingénieur-conseil Grandes
cultures au Crédit Agricole



L'accélération du développement de variétés de betteraves mieux adaptées à notre climat et aux pressions parasitaires, le développement de la robotique et de l'agriculture de précision, le « big data » ou encore le biocontrôle apparaissent comme des champs d'action importants pour répondre à ces enjeux prioritaires.

D'ores et déjà des problématiques aussi urgentes que spécifiques ont passé la porte des exploitations betteravières : lutte contre la jaunisse, lutte contre le charançon, mécanisation du désherbage, optimisation de l'itinéraire carbone, optimisation des intrants ou encore modèle de méthanisation intégrée dans la conduite globale de l'exploitation et de son écosystème.

Pour autant, il convient qu'un agenda d'innovations suffisamment ambitieux soit établi et partagé entre le secteur et les autorités publiques pour relever ces défis.



Paroles d'experts

«Aujourd'hui, l'apparition des parasites a créé une segmentation des marchés, il faut des variétés betteraves différentes pour répondre à ces besoins. C'est un défi pour la recherche que l'on ne peut relever que collectivement. Il faut le faire en partenariat avec la recherche publique et l'INRAE. »

François DESPREZ,
Président de SEMAE



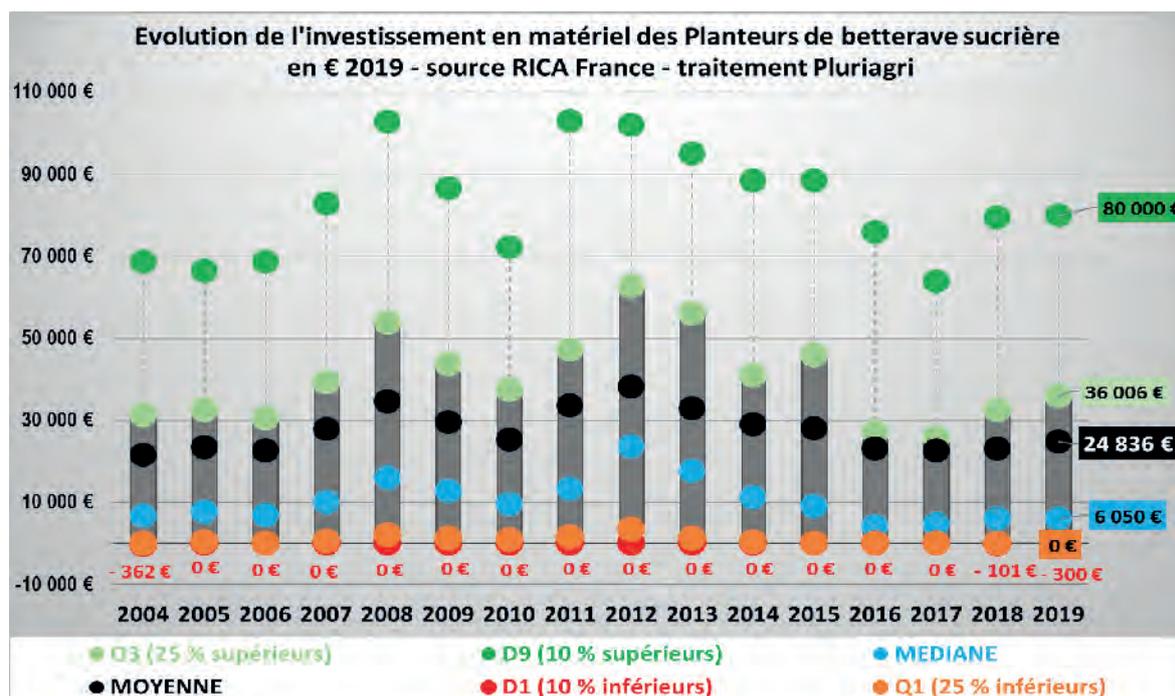
« L'axe carbone est un enjeu majeur pour demain. Il faut encourager les agriculteurs à se lancer dans la démarche carbone. Il faut qu'on soit capable demain de mettre en vente des crédits carbone. »

Samuel VANDAELE,
Président Jeunes
Agriculteurs



Relancer l'investissement dans un contexte d'endettement difficile

Les dernières années ont été marquées par un ralentissement important de l'investissement dans les fermes betteravières. Si les explications sont multifactorielles entre conjoncture économique et faible visibilité sur l'avenir de la filière, la dynamique semble toutefois s'infléchir en 2021 sous l'impulsion des différents plans de soutien public à l'investissement (portés par FranceAgriMer) qui connaissent un franc succès.



Paroles d'experts

« Il y a un mouvement en faveur de l'investissement socialement responsable et plus généralement de l'appréciation du coût social et environnemental de l'investissement. Cette attente des consommateurs est connue mais elle remonte les chaînes d'approvisionnement : une entreprise qui a des clients exigeants est plus exigeante envers ses fournisseurs. »

Gilles BON-MAURY,
Secrétaire permanent de la
plateforme RSE de France stratégie



« Au plan de la protection phytosanitaire de la culture de la betterave la disponibilité de molécules conventionnelles va être de plus en plus complexe. Il faut gérer une culture avec des techniques plus élargies comme les biocontrôles, le désherbage de précision et la génétique apportant des tolérances aux maladies et insectes. »

Xavier LEPRINCE,
Vice-Président de
Junia Grande école d'ingénieurs



La filière doit cependant, et de manière plus structurelle, réfléchir aux moyens les plus appropriés pour accompagner l'investissement dans les fermes : conseil, fiscalité, politique de soutien à l'investissement, investissement en commun.

Alors que le transfert des connaissances scientifiques, l'adoption de nouvelles technologies et la réalisation de projets de terrain sont autant de points de passage incontournables, ce questionnement de fonds est essentiel pour que la betterave continue d'être une culture à haute valeur ajoutée et que la filière reste un leader de la souveraineté alimentaire et énergétique européenne à l'horizon 2030.



Paroles d'experts

« La betterave était la culture leader pour un exploitant auparavant car elle apportait la stabilité, mais demandait en contrepartie de gros investissements et un engagement long. On est confronté à la variabilité, conjuguée avec des investissements qui restent longs, beaucoup plus qu'avant. »

Jean-Marc SERONIE,
Agroéconomiste
indépendant Membre
de l'Académie
d'Agriculture de France



« Il faut regarder l'évolution politique et l'accompagner. Ce qui se passe en Allemagne avec le rajeunissement des élus préfigure ce qui se passera chez nous. C'est l'évolution des façons d'aborder les sujets, les dossiers....

Cela montre que le monde agricole doit l'anticiper pour jouer son rôle dans le débat et ne pas être disqualifié. »

Daniel PERRON,
Juriste, Fondation Jean Jaurès





Première puissance betteravière européenne, la France a de très grands atouts à faire valoir.

Dotée d'entreprises et d'organismes de recherche de pointe sur l'ensemble des questions betteravières (agronomie, semences, agroéquipement, technologies industrielles de transformation), le pays doit porter une ambition forte pour mettre en œuvre un système d'innovation agri-betteravier d'excellence.

Pour ce faire, la France doit concevoir un **Système d'Innovation Betteravier** extrêmement performant qui permette de :

-  **Construire et structurer des priorités d'actions concrètes** au moyen de plans d'innovations ciblées,
-  **Attirer et d'accompagner les acteurs de l'innovation,**
-  **Créer les conditions favorables à une adoption** rapide des innovations par les agriculteurs.

A cet effet, la CGB souhaite porter les propositions suivantes pour favoriser la création d'un écosystème d'innovation betteravier de pointe et performant :

- 1** **Faire du PNRI « Jaunisse » un modèle d'innovation prioritaire collaboratif et partagé** entre recherche privée et recherche publique associant l'ensemble des professions. Le déploiement d'un plan d'innovation public-privé est urgent pour trouver des nouvelles solutions de lutte contre le charançon, insecte ravageur de la betterave.
- 2** **Construire un cadre réglementaire stable et adapté à l'innovation** avec, pour la betterave, l'adoption d'un **cadre réglementaire européen adapté aux nouvelles techniques d'édition génomique** afin de relever le défi du Green Deal et répondre aux enjeux agronomiques de la betterave et de l'agriculture.
- 3** **Faire de la finance verte une opportunité pour l'agriculture et la bioéconomie** avec une taxonomie et des critères d'investissement responsable accompagnant l'agriculture, l'agriculteur et le secteur sucrier.
- 4** **Accélérer l'adoption des techniques innovantes par les agriculteurs** avec la nécessité de :
 -  **Réunir les conditions d'un choc d'investissement dans les exploitations pour le renouvellement et l'adoption accélérée** des nouvelles technologies,
 -  **Mettre en place un réseau d'exploitations leaders et pionnières pour l'adoption des dernières innovations.**

FAIRE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE UN PILIER DE LA BIOÉCONOMIE ET DE L'ÉCONOMIE CARBONE

L'exploitation comme maillon de base de la multi-fonctionnalité agricole

L'urgence de lutter contre le réchauffement climatique requiert de limiter les émissions de gaz à effet de serre en réduisant l'utilisation d'énergies fossiles et en augmentant la capacité de stockage de carbone de notre environnement.

De ce point de vue, l'agriculture et son maillon élémentaire la ferme peuvent et doivent apporter une contribution. La multi-fonctionnalité des exploitations agricoles est une réalité depuis des siècles : au-delà de nourrir le noyau familial et le voisinage plus ou moins proche, en générant des revenus, les fermes ont longtemps consacré une part importante des terres cultivées à la production d'énergie sous forme d'alimentation destinée aux animaux de trait, à la production de textiles (lin, chanvre) et matériaux divers (chanvre, cuir, combustibles, etc.).

La betterave sucrière par la diversité de ses valorisations symbolise en une culture la multifonctionnalité de l'agriculture par la production de sucre, d'alcools pour différents usages (spiritueux, cosmétiques, chimie, pharmacie, gel hydroalcoolique, bioéthanol carburant), biogaz, biomatériaux (tableaux de bord de voiture) ou encore alimentation pour l'élevage.

Alors qu'est réaffirmée une ambition de souveraineté alimentaire, l'Europe place au cœur de sa stratégie un objectif de neutralité carbone à horizon 2050. Dans cette perspective les leviers de contributions de l'agriculture quant à la baisse des émissions, au stockage du carbone ou encore à la substitution des énergies fossiles par de la biomasse renouvelable sont nombreux et importants. Mais encore faut-il donner les moyens au secteur pour y apporter sa pleine contribution.



Paroles d'experts

« C'est une question de souveraineté solidaire. Ce n'est pas normal, me semble-t-il que dans certains pays aujourd'hui comme aux Etats-Unis Microsoft ait acheté 100 millions de crédits carbonés d'ici la fin de l'année dont un tiers auprès des farmers américains. »

Sébastien ABIS,
Directeur du Club Demeter





Paroles d'experts

« Tout se joue d'abord au niveau de la réglementation du marché européen. Le régulateur va-t-il autoriser les entreprises obligées dans le cadre de ce marché à remplir leurs obligations avec des crédits de carbone liés par exemple au stockage de carbone chez les betteraviers ? »

Matthieu GLACHANT,
Directeur du CERNA, membre
de La fabrique de l'industrie



« Pour les entreprises, c'est extrêmement important d'avoir une vue globale qui intègre la biodiversité, le sujet climat et carbone est majeur mais il ne pourra pas se faire sans prendre en considération une dimension plus globale et notamment les sujets de biodiversité qui sont montants et d'économie circulaire. »

Caroline PETIGNY,
Directrice RSE, communication
et affaires publique d'AFYREN



Vers une exploitation agricole bas carbone

Le potentiel de stockage additionnel de carbone dans les sols se trouve majoritairement dans les systèmes de grandes cultures et de prairies temporaires qui représentent à eux seuls 86 % du potentiel total selon l'INRAe (juillet 2019). Le potentiel additionnel des grandes cultures et prairies temporaires s'élève ainsi à 4,96‰, soit un niveau supérieur à l'initiative 4 ‰ affirmée par la France lors de la COP 21.

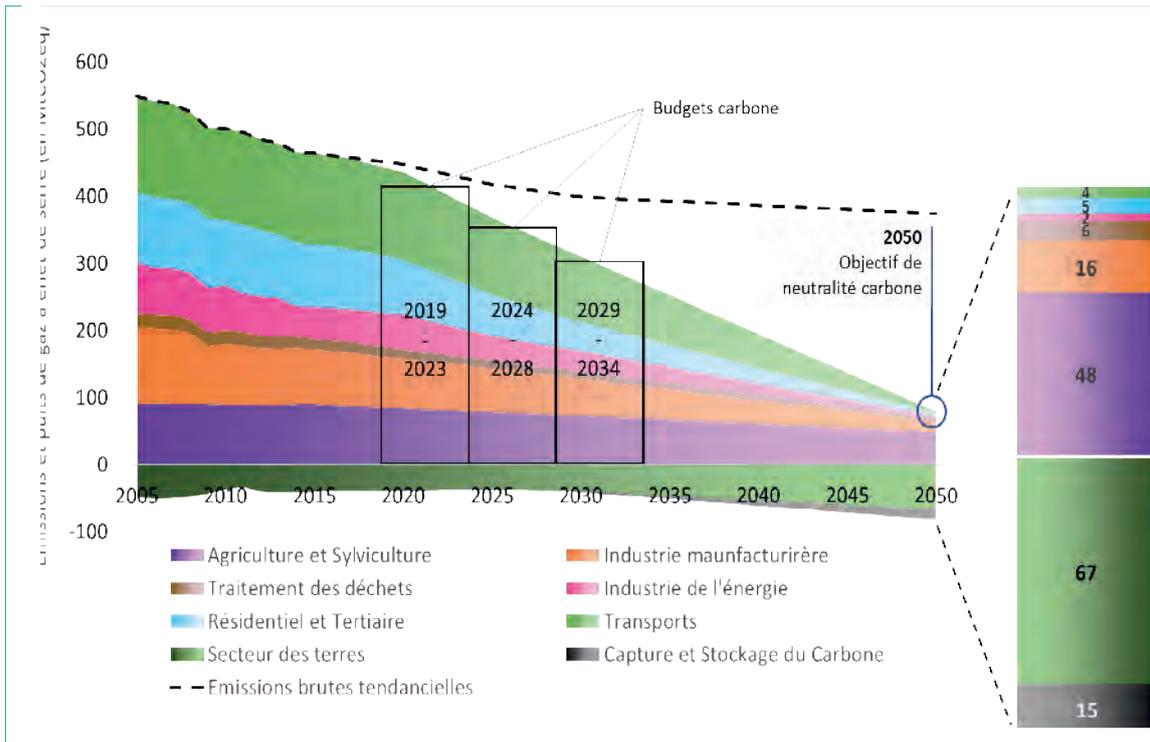
Entre l'extension des cultures intermédiaires, l'agroforesterie intraparcellaire, l'insertion de prairies temporaires, le semis direct, le recours à de nouvelles sources organiques et la plantation de haies, les leviers sont identifiés.

S'agissant de la réduction des émissions, l'optimisation de la fertilisation azotée apparaît centrale. On peut d'une part améliorer son efficacité via des outils de pilotage, introduire plus de légumineuses et d'autre part recourir à des engrais organiques de substitution.

Si les leviers sont identifiés, les surcoûts ne sont pas anodins entre hausse des charges et baisse de production, un véritable modèle économique reste encore à construire.

Si la labellisation bas carbone en grandes cultures commence à se mettre en place pour soutenir les exploitants qui souhaitent engager leurs exploitations dans des démarches moins intensives en carbone, de nombreuses questions demeurent sur la robustesse de nos politiques nationales, européennes et même internationales pour pleinement intégrer l'agriculture à cette lutte contre le changement climatique.

Trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire français de la "Stratégie Nationale Bas Carbone"



Paroles d'experts

« Sur le non-électrique, il faut le creuser et c'est là qu'on rentre sur le cycle du carbone. J'aimerais que l'on fasse une étude de type RTE sur le cycle du carbone et le cycle carbone-azote »

Antoine HERTH,
Député du Bas-Rhin



« Demain un fournisseur de gaz va avoir des obligations de couvrir une partie de sa fourniture de gaz naturel avec du gaz renouvelable et pour cela il devra acheter des certificats de biogaz en concluant des contrats avec des groupes d'agriculteurs »

Xavier PASSEMARD,
Directeur du biométhane
chez GRDF



Développer la contribution agricole et agro-industrielle à la bioéconomie

En réponse aux plans biocarburants français de 2004 et 2005, la France est devenue un acteur majeur de la production européenne de biocarburants (1er producteur d'éthanol et 2ème producteur de biodiesel) grâce aux investissements des filières (respectivement 1 Md€ et 2 Md€) dans de véritables bioraffineries.

Ces outils industriels transforment les productions agricoles en une large palette de produits, permettant de diversifier les débouchés et le revenu des agriculteurs.

Se pose à ce jour une problématique forte pour conforter ces débouchés dans le cadre des stratégies énergétiques et climatiques au niveau national et surtout européen !

Sur cette base, ces plateformes pourront enrichir davantage la palette de leurs contributions à la bioéconomie en développant des productions complémentaires (biocarburants 2G) ou à haute valeur ajoutée (bio-ingrédients de spécialité, molécules biosourcées, etc.) grâce à des procédés innovants et des investissements ciblés.

A côté de ces acteurs industriels qui ont su exploiter le potentiel de captation du carbone biogénique des betteraves et des céréales, s'est développée la production d'énergie à la ferme. La méthanisation a connu une très forte croissance passant de 1 à près de 7 térawattheures de capacité de production entre 2007 et 2019.

Cette contribution significative de l'agriculture à la production d'énergie renouvelable avec un bilan carbone 5 à 10 fois meilleur que le gaz naturel apporte également des externalités positives par la réduction des besoins en azote minéral, la reconception des itinéraires, le surplus de valeur apporté dans les exploitations ou encore le développement d'emplois non délocalisables dans les territoires.

Si cela ne doit pas taire les externalités négatives et le problème de l'acceptabilité de cette production, la vision politique de cette filière doit être précisée en lien également avec les progrès techniques liés à la méthanation ou encore à la reconception de schéma de distribution.

Il reste aujourd'hui à conforter le développement d'une bioéconomie dans les territoires qui permette à l'agriculture française de contribuer à la réduction de la dépendance de la France au carbone fossile d'importation dans une approche coordonnée avec une performance carbone sans cesse renforcée de ses exploitations agricoles.



Paroles d'experts

« Comme on a réussi à avoir des scénarios RTE il conviendrait d'avoir des scénarii sur la transition écologique des véhicules. Que ce soient notamment les véhicules industriels, sur vos exploitations ou dans le bâtiment et les travaux publics »

Bruno MILLIENNE,
Député des Yvelines





Alors qu'est réaffirmée une ambition de souveraineté alimentaire, l'Europe place au cœur de sa stratégie un objectif de neutralité carbone à horizon 2050. Dans cette perspective les leviers de contributions de l'agriculture à la baisse des émissions, au stockage du carbone ou encore à la substitution des énergies fossiles par de la biomasse renouvelable sont nombreux et importants.

La France doit cependant donner les moyens au secteur agricole d'apporter sa pleine contribution, tout en préservant les moyens de production, prérequis nécessaire au maintien voire au renforcement de la souveraineté alimentaire de l'Union européenne.

A cet effet, la CGB souhaite porter les propositions suivantes pour démultiplier la création de valeur pour les exploitations agricoles et pour la société:

1

Promouvoir un crédit carbone agricole français pour valoriser les projets agricoles bas carbone et leurs cobénéfices au niveau territorial et environnemental en incitant les financeurs publics et privés à soutenir ces projets locaux.

2

Faire du Label Bas Carbone une référence nationale et européenne pour que la France devienne leader dans du « carbon farming » au niveau européen.

3

Valoriser un sucre bas carbone « Made in France » en maximisant les synergies entre l'amont et l'aval de la filière.

4

Conforter la méthanisation dans les territoires via **la mise en place d'une trajectoire d'injection ambitieuse vers les 10% et la prise en compte des externalités positives dans les conditions de financement et de rémunération** pour les exploitations agricoles.

5

Mutualiser au niveau européen le plafond d'incorporation de 7% de biocarburants de 1ère génération afin d'exploiter pleinement le potentiel de production français.

6

Mettre en place **une fiscalité carbone au bénéfice de tous les biocarburants** et produits biosourcés durables.

7

Favoriser l'émergence de nouvelles valorisations innovantes via **la conduite d'un programme de recherche collaboratif d'envergure** portant sur l'identification des produits d'intérêt issus de la betterave et de ses coproduits de transformation.

8

Inciter les constructeurs automobiles français à proposer **une gamme de véhicules Flex-E85**

9

Conduire **une étude approfondie sur la transition écologique des véhicules**, basée sur une Analyse de Cycle de Vie (ACV) complète des véhicules et des énergies.

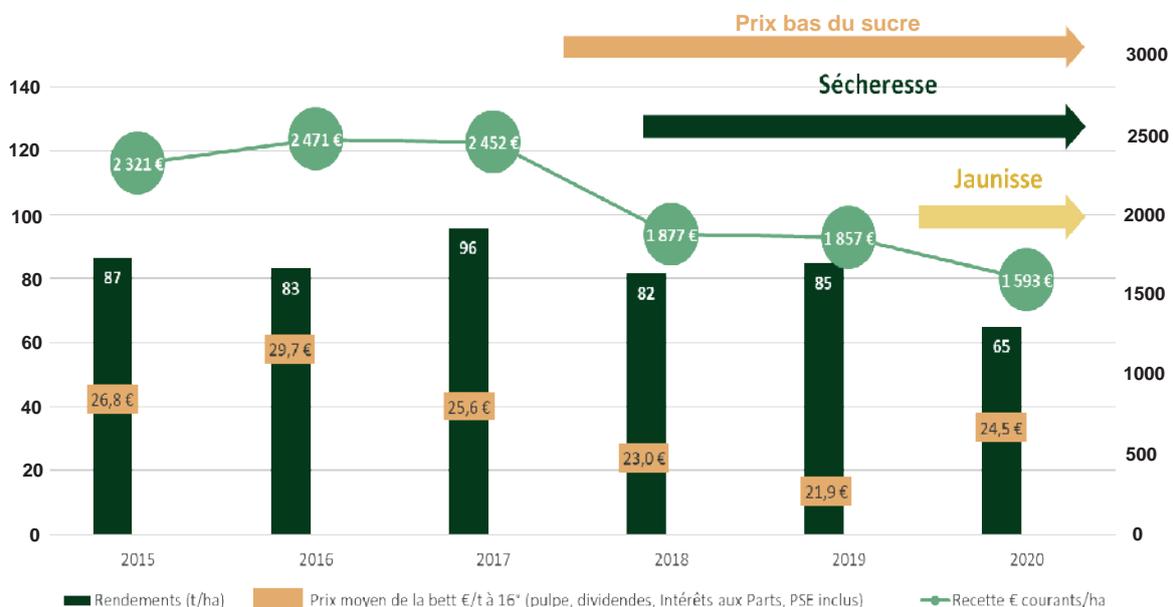
UNE MEILLEURE GESTION DES RISQUES POUR ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION ET LA CRÉATION DE VALEUR DANS LES FILIÈRES

La filière betterave à sucre fait face à la multiplication des risques, qui impactent la production et le revenu des 23 500 betteraviers français, fragilisant ainsi toute la filière, et d'autant plus depuis la fin des quotas en octobre 2017 : la filière est désormais tributaire des aléas du marché mondial du sucre, particulièrement volatil.

La situation s'est encore détériorée avec l'interdiction, en 2019 des néonicotinoïdes qui protégeaient jusqu'alors les betteraves de la jaunisse virale : la filière a trois ans pour trouver des solutions efficaces pour lutter contre cette virose pouvant causer des pertes de rendement jusqu'à 50%.

Les aléas climatiques constituent le troisième risque qui menace la production de betteraves. Les sécheresses et les épisodes de gel se succèdent et tendent à s'intensifier avec le dérèglement climatique.

L'approche filière de la gestion des risques est nécessaire car il existe une interdépendance forte entre l'amont agricole et l'aval industriel : la betterave n'est pas stockable et sa valorisation repose sur sa transformation en sucre, alcool et pulpe. Du côté industriel, les coûts fixes ne peuvent être supportés que par une disponibilité conséquente en betteraves permettant des économies d'échelle. Enfin, les engagements pluriannuels en coopérative nécessitent de la visibilité en volume et en prix.





Paroles d'experts

« On a besoin d'assurance climatique, d'assurance récolte, on a besoin d'assurance revenus. C'est un vrai sujet car le taux d'assurance des agriculteurs est très faible alors qu'ils ont besoin d'être assurés. »

Jean-Loïc BEGUE-TURON,
Head of clients
commodities, CACEIS



« Plus la puissance publique donnera des règles claires plus les agents économiques pourront se positionner sur le long terme. La grande raison pour laquelle on ne se place pas à long terme c'est l'imprévisibilité de l'action publique. »

Alexandre GOHIN
Directeur de recherche,
INRAe



Volatilité sur le marché du sucre

Le risque économique, ou risque de marché, est lié à la variabilité du prix du sucre et de l'éthanol sur les marchés mondiaux, qui se retrouve sur le marché européen depuis sa libéralisation. Le marché mondial du sucre est particulièrement volatil et les prix peuvent varier du simple au double.

Ainsi, entre 2017 et 2021 le prix sur le marché du sucre blanc de Londres a atteint au maximum 500€ par tonne et au minimum 250€ par tonne. Plusieurs phénomènes expliquent cette volatilité : ce marché est très dépendant de la situation sur les marchés de l'énergie, des devises (principalement du réal brésilien), des politiques publiques des pays producteurs et importateurs, des cycles d'investissements et des conditions météorologiques dans les pays producteurs.

Le prix des betteraves résulte d'un partage de la valeur du prix du sucre entre les entreprises sucrières et les agriculteurs.

La volatilité du marché du sucre se répercute ainsi sur les prix de betterave. Les engagements pluriannuels des planteurs envers leurs sucriers posent des difficultés de gestion de ce risque. La contractualisation constitue donc un enjeu majeur pour la filière, qui étudie depuis plusieurs années l'utilisation des marchés à terme du sucre dans les contrats betteraviers.





Paroles d'experts

« Je connais bien la Marne, j'y ai travaillé dans une usine il y a quelques années, j'ai fait toute une campagne betteravière sur le terrain, si on commence à parler de réduction des tailles de parcelles, d'entourer cela de plantes compagnes ou autres, cela paraît absurdes, mais il va falloir jouer de tous les leviers dont on dispose »



Alain MOULINIER,
Vice-président du
Conseil général de l'alimentation, de
l'agriculture et des espaces ruraux
(CGAER)

« Les agriculteurs raisonnent à l'échelle de leur exploitation, il pourrait être intéressant de développer des outils de gestion des risques permettant une mutualisation plus large des risques entre les filières ».



Jean-Noël RIBERY,
Directeur du Fonds national
agricole de mutualisation du
risque sanitaire et
environnemental (FMSE)

Le risque sanitaire : transition du mode de production

Depuis le 1er septembre 2018, à la suite de la loi biodiversité du 8 août 2016, l'utilisation des produits contenant des néonicotinoïdes et des semences traitées avec ces produits est interdite en France. Or, c'est le seul traitement réellement efficace pour lutter contre les virus de la jaunisse (jaunisse modérée et jaunisse grave), transmis par le puceron *Myzus persicae* lorsque les betteraves sont au stade 2 feuilles jusqu'à la couverture du sol, début juin.

A ce stade, aucune solution chimique ou non chimique n'atteint l'efficacité des traitements à base de néonicotinoïdes et ne permet de faire face aux situations exceptionnelles, comme celle rencontrée en 2020, où une épiphytie de jaunisse a détruit 30% de la production betteravière française.

La jaunisse peut entraîner des pertes de rendement très importantes. Les données collectées en 2017 et 2019 par l'Institut Technique de la Betterave, ont montré que la jaunisse modérée entraînait une perte de productivité moyenne à l'intérieur des ronds de jaunisse (zones symptomatiques) de 28%. Des essais menés en Angleterre ont révélés des pertes de productivité liées à la jaunisse grave (Beet Yellows Virus) de 40 à 50%.

La production de betterave est également menacée par le charançon *Lixus juncii*, un coléoptère dont les larves creusent des galeries dans les betteraves en direction des racines et s'y développent.





Paroles d'experts

« Face à l'augmentation des aléas climatiques et à l'augmentation du coût de l'assurance récolte, le partage des risques ne sera pas suffisant. Nous avons besoin des pouvoirs publics et de la solidarité nationale pour équilibrer le système assurantiel. »

François SCHMITT,
Président de Groupama,
Grand Est



« Le betteravier ne peut pas supporter seul l'ensemble des risques. L'instrument de stabilisation des revenus, en plus de donner de la visibilité aux agriculteurs, pourrait être une opportunité de partager les risques avec les autres acteurs de la filière : les semenciers ou sucriers pourraient accompagner son démarrage. »

Luc SMESSAERT,
Trésorier du Fonds national
agricole de Mutualisation
Sanitaire et Environnemental (FMS)



Si la perte de matière au niveau des galeries entraîne une perte de rendement limitée, c'est surtout une porte d'entrée pour le Rhizopus, un champignon pouvant engendrer des pertes de rendement conséquentes, de l'ordre de 50%. Cet insecte qui était principalement observé sur les cultures du sud de la France, remonte progressivement vers le nord et a fait son apparition en 2019 au sud de Paris et en Champagne ; il a franchi la Seine en 2021.

La jaunisse et le charançon, qui sont deux menaces majeures pour la culture de la betterave, ne sont pas dans la liste des maladies faisant l'objet d'un encadrement réglementaire et ne sont donc pas indemnisable par le Fonds national agricole de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE). Pour être un organisme réglementé, celui-ci doit en effet être soit classé comme organisme de quarantaine, soit faire l'objet d'une décision d'urgence au niveau européen, ou encore être classé au titre du paragraphe 6 de l'article L251-3 au niveau national. Le FMSE a une section spécialisée betterave à sucre, dans laquelle, seul le nématode à galle *Meloidogyne Chitwoodi* fait l'objet d'un programme d'indemnisation.

Concernant spécifiquement la jaunisse, d'importants travaux sont menés par la filière dans le cadre du Plan National de Recherche et d'Innovation (PNRI) pour améliorer le suivi de la situation sanitaire, identifier des solutions de protection des cultures et de régulation des pucerons et évaluer les incidences économiques de ces solutions.

De manière plus large, la filière devra également se doter d'outils indemnitaires pour faire face à ces risques sanitaires et conforter l'engagement des planteurs dans la production de betteraves.



Paroles d'experts

« Avec EGAlim l'objectif c'est aussi de redonner du poids, du sens et de la force aux filières de l'amont à l'aval. Est-ce que demain on peut faire des fermages avec une partie variable sur le rendement de la terre ? pourquoi pas, ça s'imagine. »

Lise MAGNIER,
Députée de la Marne



« Le coût du risque va augmenter, je ne crois pas du tout aux impacts de la mutualisation sur les coûts. Ça sera complètement marginal. Ce qui va falloir faire c'est convaincre 25 000 agriculteurs de grandes cultures d'adhérer aux nouveaux schémas et aux nouvelles assurances »

Luc BOUCHER,
Directeur de Diagorisk



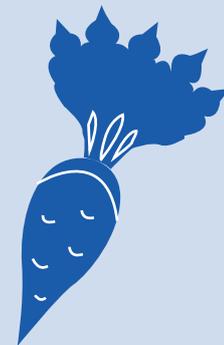
Le risque climatique : se protéger face au changement climatique

Les campagnes 2018, 2019 et 2020 ont été marquées par trois sécheresses successives. En 2021, un épisode de gel tardif en avril a détruit près de 15% des betteraves, qui étaient alors au stade cotylédon. Finalement, 55 000 hectares ont été ressemés.

Ces événements climatiques extrêmes augmentent en fréquence et en intensité avec le changement climatique. Pour se protéger face à ces aléas, les betteraviers ont la possibilité de souscrire à une assurance multirisque climatique (MRC).

Actuellement, seulement un tiers de la surface betteravière est assurée, et depuis l'exclusion des grandes cultures du régime des calamités en 2010, les surfaces non assurées MRC ne bénéficient d'aucune protection.

Si le futur dispositif de gestion des risques en agriculture, qui a été dessiné cette année lors du Varenne de l'eau et du changement climatique, a pour objectif de déployer largement l'assurance récolte dans toutes les filières, permettant ainsi de renforcer la mutualisation des risques, cela ne sera rendu possible que par une amélioration réelle de l'utilité par une baisse de la franchise à 20% et de l'accessibilité aux agriculteurs par une augmentation de la part subventionnée à 70%.



L'approche entrepreneuriale au niveau l'agriculteur constitue la première brique d'une politique de gestion des risques dans le cadre de rotations et revenus diversifiés auxquelles peuvent contribuer la production de bioénergie sur les exploitations. De même qu'une stratégie de renforcement des fonds propres (épargne de précaution) pour palier aux coups durs doit constituer un objectif de gestion.

L'approche filière de la gestion des risques est nécessaire et complémentaire car il existe une interdépendance forte entre l'amont agricole et l'aval industriel d'où l'importance d'une contractualisation robuste, transparente et innovante.

Pour répondre aux risques de forte intensité exceptionnel de type crise de marché, sanitaire ou climatique, la France doit concevoir un véritable système de sécurité pour ses agriculteurs qui permette de :

-  **Développer la valeur et gérer les chocs en articulant le rôle de l'agriculteur, de la filière et de la puissance publique**
-  **Assurer la transition du mode de production pour lutter contre le risque sanitaire**
-  **Se protéger** face aux risques du changement climatique

A cet effet, la CGB souhaite porter **les propositions suivantes pour une meilleure gestion des risques pour accompagner la transformation et la création de valeur dans les filières :**

- 1 Encourager le développement de contractualisations longues de l'agriculteur au consommateur** sur la base d'indicateurs partagés permettant des structurations de filières plus résilientes.
- 2 Encourager l'utilisation des marchés à termes** dans les filières pour une meilleure gestion et un meilleur partage des risques.
- 3 Favoriser la création d'outils de stabilisation du revenu sectoriel (betteravier) via la mise en oeuvre de fonds de filière** afin d'apporter de la visibilité à l'agriculteur.
- 4 Au niveau européen, réhabiliter des mesures d'intervention publique pour répondre au risque de surplus de production** communautaire de sucre.
- 5 Etablir une Feuille de route nationale** partagée entre l'Etat, la profession agricole et les assureurs concernant **la gestion des risques sanitaires** qui soutienne les initiatives de filières et le socle transversal du FMSE.
- 6 Déployer largement une assurance récolte en Grandes Cultures par la mise en place de franchises réduites à 20%.**
- 7 Accompagner la mise en place de fermes pilotes adoptant de nouvelles pratiques culturales** grâce à des dispositifs permettant d'indemniser **les pertes de production/revenu.**

REMERCIEMENTS AUX EXPERTS CONSULTÉS DANS LE CADRE DE NOTRE DEMARCHE DE DIALOGUE

Sébastien ABIS, Directeur du Club Demeter

Sophie AGASSE, Responsable Agriculture, environnement et sécurité industrielle à l'UNIFA

Jean-Loïc BEGUE-TURON, Head of clients commodities au Crédit agricole

Gilles BON-MAURY, Secrétaire permanent de la plateforme RSE de France stratégie

Luc BOUCHER, Directeur de Diagorisk

Ingrid BOUVART, Responsable innovation ressources au pôle IAR

Chuck DE LIEDEKERKE, CEO et co-fondateur de Soil Capital

François DESPREZ, Président de SEMAE

Matthieu GLACHANT, Directeur du CERNA, membre de La fabrique de l'industrie

Alexandre GOHIN, Directeur de recherche à l'INRAE et chercheur associé au CEPII

Antoine HERTH, Député du Bas-Rhin

Christian HUYGHE, Directeur scientifique agriculture de l'INRAE

Xavier LEPRINCE, Vice-Président de Junia Lille et ingénieur agronome

Lise MAGNIER, Députée de la Marne

Bruno MILLIENNE, Député des Yvelines

Alain MOULINIER, Vice-Président du CGAAER

Xavier PASSEMARD, Directeur du biométhane chez GRDF

Daniel PERRON, Juriste, Fondation Jean Jaurès

Caroline PETIGNY, Directrice RSE, communication et affaires publique d'AFYREN

Alexandre QUILLET, Président de l'Institut Technique de la Betterave (ITB)

Jean-Noël RIBERY, Directeur du Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE)

Simon RITZ, Responsable de la chaire agro machinisme et nouvelles technologies de l'ISA Beauvais

François SCHMITT, Président Groupama Grand Est

Jean-Marie SERONIE, Agroéconomiste indépendant, Membre de l'Académie d'Agriculture de France

Luc SMESSAERT, Trésorier du FMSE

Frédéric TESSIER, Ingénieur conseil grandes cultures au Crédit Agricole

Vincent THIEBAUT, Député du Bas-Rhin

Arnault TRAC, Co-fondateur de Weather Measures, représentant de La Ferme Digitale

Samuel VANDAELE, Président Jeunes Agriculteurs

Marion ZALAY, Directrice adjointe de cabinet de la Présidente de la Région Ile-de-France



La CGB, fondée en 1921, regroupe 11 délégations départementales ou régionales de producteurs de betteraves. Les principales activités de la CGB sont les suivantes :

-  Représentation et défense des planteurs de betteraves vis-à-vis de leurs différents partenaires économiques ainsi que des instances administratives, qu'elles soient françaises ou européennes ;
-  Négociation des accords interprofessionnels définissant (dans le cadre de la législation communautaire) les conditions générales d'achat des betteraves par les usines ;
-  Organisation, dans les usines, du contrôle des réceptions de betteraves ;
-  Diffusion de l'information intéressant le secteur betterave notamment par une participation au journal "Le Betteravier Français" ;
-  Contribution au financement et à la gestion d'organismes professionnels ou interprofessionnels destinés à améliorer les conditions de culture de la betterave ou à assurer de meilleurs débouchés aux produits qui en sont issus.



CONTACTS

Pierre RAYE • Directeur Général de la CGB : praye@cgb-france.fr

Nicolas RIALLAND • Directeur Environnement et Affaires publiques : nrialland@cgb-france.fr

cgb-france.fr •  [@CGB_FR](https://twitter.com/CGB_FR) •  [@CGB.France](https://www.facebook.com/CGB.France) •  [cgb-fr](https://www.linkedin.com/company/cgb-fr)